

# Le millionnaire braqueur devant les assises

**PROCÈS.** C'est un braqueur et meurtrier présumé qui comparaît à partir d'aujourd'hui devant les assises de Paris. Détenteur d'un héritage de 4 MF en 2000 (600 000 €), il multipliait pourtant les vols avec violence.

C'est sans doute l'un des détenus les plus riches de France, mais Dominique Houdry ne risque pas de profiter de sitôt de sa fortune : l'homme, braqueur multirécidiviste de 49 ans, comparaît à partir d'aujourd'hui devant les assises de Paris pour le meurtre de Pierre Couet, tué dans un parking de la rue Saint-Honoré (1<sup>er</sup> arrondissement) il y a douze ans. Des faits pour lesquels, sans les expertises ADN, il n'y aurait peut-être jamais eu de coupable. Dominique Houdry risque la perpétuité.

Le 30 août 2000 au matin, Pierre Couet, restaurateur béarnais de 62 ans, gérant de la luxueuse brasserie le Castiglione, est retrouvé mort à côté de sa voiture, victime de quatre coups de couteau. Le motif est crapuleux : on lui a fait les poches et dérobé sa luxueuse montre. Mais très vite, l'enquête s'embarque sur une fausse piste, celle de SDF polonais, nombreux dans le secteur à cette époque.

**Adopté à 4 ans, fugueur à 10 et délinquant à 16**

Pendant ce temps, Dominique Houdry se fait un surnom, les policiers l'appellent « le braqueur des parkings ». L'homme est organisé et agit exclusivement entre 22 heures et 2 heures, dans les beaux quartiers. Une fois sa proie repérée, il se faufile derrière elle dans les parkings, halls d'immeuble ou ascenseurs, la menace avec une arme et la déleste de ses montres, bijoux et argent. Il exerce ainsi depuis 1991 avec un complice puis en solo à partir des années 2000. Le paradoxe, c'est que Dominique Houdry se sait depuis octobre 2000 riche... Peut-être autant sinon plus que ses victimes ! A son décès, sa mère lui a en effet légué l'ensemble des biens familiaux, soit quelque 4 MF (600 000 €).

Pourtant, il continue les agressions — il a été condamné 24 fois depuis sa majorité — et les séjours en prison. Il fait même de cette richesse un alibi : lors d'un procès en 2002, il explique à ses victimes qu'il n'a pas pu les agresser car de l'argent, il en



PARIS (1<sup>er</sup>), LE 30 AOÛT 2000. Dominique Houdry aurait tué de quatre coups de couteau Pierre Couet, le gérant de la brasserie le Castiglione. Le corps du restaurateur béarnais fut retrouvé à côté de sa voiture.

(LP/BENOÎT TESSIER.)

a ! « On est bien loin de Robin de bois ou du gentleman braqueur », prévient toutefois M<sup>e</sup> Fabrice Schmitt, avocat du fils et des petites-filles de Pierre Couet. « Son profil, c'est celui d'un prédateur violent qui prend plaisir à provoquer la peur, lui emboîte le pas M<sup>e</sup> Alain Salgado, également partie civile. Sans doute que Pierre Couet, lui, ne s'est pas laissé faire. »

Adopté à 4 ans, fugueur à 10 et délinquant à 16, Dominique Houdry n'a jamais travaillé ni eu d'adresse à son nom. Ses parents adoptifs, des personnes âgées, « peut-être trop », avait relevé un expert au procès de 2002, n'ont jamais su canaliser son comportement. Ironisant sur l'épaisseur de

son casier judiciaire, il s'était alors défini comme un « cas perdu ». Cette fois, il a refusé toute expertise, se disant innocent.

Et c'est un banal mégot de cigarette qui lui vaut de comparaître aujourd'hui dans le box des accusés. Retrouvé tâché de sang près du corps de Pierre Couet, il contenait un ADN qui avait été soigneusement stocké. Et en 2009, une correspondance a fini par être établie : les enquêteurs ont alors suivi le fil, reconnu Houdry sur les images de vidéosurveillance et retrouvé le « braqueur des parkings » à la prison de Nanterre (Hauts-de-Seine), où il purgeait une peine pour vol.

LOUISE COLCOMBET

## Un ADN providentiel

L'ADN a fini par parler, mais il a pris son temps. L'enquête sur le meurtre de Pierre Couet était sur le point d'être refermée lorsque le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg) a permis de trouver un suspect en 2008. Pourquoi autant de temps, alors que le mégot contenant l'ADN de Dominique Houdry existait depuis 2000 ? Créé en 1998, le fichier était limité aux personnes condamnées pour des faits de délinquance sexuelle. Puis il a été étendu progressivement à presque tous les délits, y compris les vols, dont

était coutumier Dominique Houdry. Mais vu l'ampleur de la tâche, la « récolte » d'ADN n'a pu être que progressive. Celui de Houdry n'a sans doute pas été prélevé avant son interpellation de 2008. Ce qui explique qu'au moment où le juge d'instruction a fait rentrer l'ADN du mégot dans le fichier, en 2006, cela n'a rien donné. Ce n'est que deux ans plus tard que la concordance sera finalement réalisée. Depuis sa création, le Fnaeg, qui contient 1,9 million de profils (dont 100 000 non identifiés), a permis plus de 60 000 rapprochements. L.C.

## CORRECTIONNELLE

# Permis de conduire : une arnaque à 500 000 €

Il y avait la voie des 20 heures de leçon de conduite minimum ou « le forfait fraudeur » à 2 000 €, ses « vibreurs télécommandés » pour cocher les bonnes cases et ses « candidats de substitution » au volant. Virginie avait choisi la première. Elle est venue à l'audience de la 13<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris avec le livret du permis de conduire qu'elle n'a jamais pu passer. Et les photocopies des trois chèques de 266 €, « versés d'avance », dont elle « espère être indemnisée ». Comme elle, ils étaient hier une trentaine — une centaine

des 287 victimes recensées se sont constitués parties civiles — à assister au procès d'une singulière arnaque à l'auto-école organisée, de 2002 à 2005, dans deux centres du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Les élèves venaient par le bouche-à-oreille**

A la barre se présente d'abord le jeune patron des dites sociétés. Ton monocorde, mains dans le dos, Sabri Essigaa, 31 ans, qui venait d'hériter de l'entreprise de son père, nie un à un les multiples délits qui lui sont reprochés, pour un préjudice évalué à

quelque 500 000 €. Abus de confiance, de bien social, fraude aux examens... « J'avais 23 ans, je sortais d'un bac scientifique, j'avais pas fait d'études de gestion, je ne savais pas », se défend-il. Les moniteurs payés avec les chèques des clients ? « C'était le comptable... » Les fortes sommes retrouvées chez lui ? « Les biens de mon père. » Et cette réputation de triche qui collait à ses auto-écoles ? « Elle me posait problème », concède-t-il, admettant, pour mieux le charger, qu'il savait que l'un de ses moniteurs proposait quelques arrangements. Lui succède ledit moniteur, Oumar

Guisse, 63 ans, voix forte et claire, qui, lui, ne nie pas. « Oui, des gens avaient la possibilité de passer le Code par la fraude », assène-t-il. Avec un vibreur ? demande la présidente. « Oui », dit-il, même s'il ne l'a « jamais eu en main ». Et qui organisait ? « Ce monsieur ici, et moi. » Les élèves venus par le bouche-à-oreille payaient de « 1 500 à 2 000 » sur lesquels, lui, en cas de réussite, prenait « une commission de 500 ». « Ch'uis pas fier », se repent-il, sans toutefois chiffrer son bénéfice. Oumar Guisse reconnaît encore le recrutement de « vrais-faux candi-

dat » pour passer l'examen de conduite à la place d'un autre, mais seulement par deux fois. Tremblant à la barre, le troisième prévenu est d'ailleurs l'un d'eux. Et cette incitation à payer des heures de cours en plus, dont certains se sont plaints ? « Non, madame ! tempête le truculent moniteur. La loi impose 20 heures. Y en a, avec 100 heures en plus, qui s'en sortira pas. Prenez deux jumeaux : l'un deviendra président de la République, l'autre, il pourra même pas balayer une cour, c'est comme ça ! » Le procès doit s'achever le 20 mars.

PASCALÉ ÈGRÉ